

18 octobre 1981 :

# 40<sup>e</sup> Anniversaire des fusillades de Châteaubriant

C'est le dimanche 18 octobre, à 14 heures, dans la carrière tragique de Châteaubriant qu'aura lieu la commémoration des fusillades, avec comme évocation :

## "Il y a 40 ans... Châteaubriant. Et vous, les jeunes?"

Les orateurs seront :

**Gaston PLISSONNIER**  
Secrétaire du Comité central du P.C.F.

**Jeannine MAREST**  
Secrétaire de la C.G.T.

### SNIAS

## Soutien aux 7 licenciés

A la SNIAS-Nazaire et dans tout le département, grandit le soutien pour venir à la réintégration des

7 militants licenciés. Cette volonté a été clairement réaffirmée mardi lors d'un meeting de soutien auxquels

participaient les travailleurs d'Alstom-Atlantique. De même, au cours d'un meeting organisé à Basse-

Indre (J.-J. Carnaud), un grand courant de sympathie s'est manifesté. 3.000 F ont été collectés. De nombreuses initiatives en ce sens étaient prévues pour cette semaine.

Mercredi, une délégation syndicale de la SNIAS-Saint-Nazaire (C.G.T.-C.F.D.T.) a rencontré à Paris les groupes parlementaires communistes et socialistes.

A l'issue de cette entrevue, le groupe communiste à l'Assemblée Nationale a effectué une nouvelle intervention auprès de la Direction générale de la SNIAS.

— SNIAS - St-Nazaire : —

### DÉCLARATION DE MAURICE ROCHER Secrétaire de la Fédération de L.-A. du P.C.F.

« La semaine passée, nous avons donné même notre avis sur les possibilités de règlement, dans les meilleures conditions et sans esprit de revanche, du problème des sept militants syndicaux de la SNIAS.

Or il semble que la direction de la SNIAS, ergote, tergiverse, remet en cause. C'est, à notre avis, inadmissible. Nous avons conscience d'avoir tout fait et à tous les niveaux pour travailler dans un autre esprit. Il semble que certains veulent s'acharner à créer une situation à partir des déclarations de la C.G.C. que, pour notre part, nous considérons inadmissibles et qui se refusent à voir les données nouvelles de la situation. Les travailleurs de la SNIAS, horaires et mensuels, ceux de Saint-Nazaire, ont fait preuve d'une grande patience et d'un esprit hautement responsable. Mais nous ne comprenons pas que la direction locale et géné-

rale de la SNIAS, puisse stopper le processus de démocratisation qui doit s'engager.

Pour notre part, nous réaffirmons notre soutien à tous ceux qui veulent voir enfin régler cette affaire.

Les ingénieurs, les cadres, les techniciens de notre région, de la SNIAS, souhaitent mettre tout en œuvre pour voir se développer le potentiel économique de notre région. Ils se refusent à servir de masse de manœuvre politique à une poignée d'attardés d'un combat d'arrière-garde.

Les sept licenciés de la SNIAS, par leurs qualités professionnelles, par le temps qu'ils ont passé dans l'entreprise, par leurs responsabilités syndicales et électives, ont toujours fait preuve d'esprit de responsabilité et de compétence.

Il est du devoir de ceux qui ont choisi le changement de les soutenir.  
Nantes, le 16-9-81.

— RENÉ LOMET : —

### "Cette question doit pouvoir se régler"

Mardi dernier, à St-Nazaire, René Lomet, secrétaire de la C.G.T., s'adressait aux militants de la région nazairienne. Devant une assemblée des cadres syndicaux très attentive, il brossait un large tableau de la situation nouvelle que vit notre pays. Au cours de son intervention, il devait notamment déclarer : « A la SNIAS, à Saint-Nazaire, vous avez été contraints d'engager une action

justifiée pour que soient réintégrés les sept militants abusivement licenciés. Vous avez eu raison et vous avez le soutien de la Confédération. Pourtant, c'est une affaire simple, une question de bon sens. La gauche majoritaire, une large loi d'amnistie est promulguée. Tous les petits malfrats seraient amnistiés et des travailleurs licenciés pour avoir défendu leurs intérêts ne le seraient pas. » (suite page 4)



Moment d'intense émotion, au cours de la Fête de l'Humanité. Michel Certano, secrétaire du syndicat C.G.T. de Renault-Billancourt, dont on venait d'annoncer la réintégration, avait tenu à venir apporter son soutien aux licenciés de la SNIAS.

### Rentrée scolaire

## Un peu d'air frais

La rentrée scolaire aura eu lieu lorsque paraîtra ce numéro. Au moment où cet article est rédigé, il est encore trop tôt pour en dresser un bilan détaillé. Nous nous limiterons donc à une première appréciation.

Des mesures positives ont été prises par le gouvernement. Elles représentent un début de satisfaction de revendications avancées par les fédérations de parents, les syndicats enseignants. Des revendications pour lesquelles les communistes se battent depuis des années.

De quoi s'agit-il ? Tout d'abord de la création de 11 600 emplois. Ainsi la liste des fermetures et ouvertures de classes ont été révisée, des moyens nouveaux ont été affectés aux zones prioritaires. L'engagement a été pris de réemployer tous les auxiliaires, leur titularisation est mise en chantier, les heures d'ASST (club sportif) ont été rétablies etc.

Pour être concret : le ministre de Giscard, Beullac, avait prévu de rétablir six postes pour l'enseignement primaire dans le département, le nouveau gouvernement en a ajouté cinquante-sept et notamment en a ajouté cinq à Nantes qui permet par exemple d'ouvrir des ouvertures de classes dans les écoles Champenois, L. Pergaud, Pott-Boyer etc. Dans le second degré 150 postes supplémentaires ont été mis à la disposition des lycées, collèges et LEP de l'Académie, ainsi que 286 emplois de stagiaires à mi-temps.

Certes, tous les points nous n'ont pas

disparu. Il y a encore eu des « bavures ». On ne peut par exemple se satisfaire de la méthode consistant à attribuer des demi-services, donc des demi-salaires aux auxiliaires. Certaines classes avaient dû être rétablies en particulier dans les secteurs qui connaissent un fort taux d'échecs scolaires. Mais il faut bien mesurer l'ampleur des gâchis, des blocages, des inadaptations que le septennat giscardien a causé dans tout le système d'enseignement. Lorsque nous parlons de désastre scolaire, nous ne ferions pas la dose : on s'en rend compte aujourd'hui.

Et il est assez curieux de constater que ceux qui se sont accommodés pendant tant d'années de la politique giscardienne, qui acceptaient encore avec résignation les fermetures de classes avant les élections présidentielles, ont aujourd'hui de la surenchère.

C'est vrai que tout n'est pas parfait. Et certainement des améliorations peuvent être apportées après la rentrée pour peu que parents, enseignants, élus s'en occupent avec sérieux. Nous sommes pour notre part déterminés à agir en ce sens.

Et si l'on veut, comme nous, la réussite du changement, ça implique que des mesures d'une autre dimension que celles prises jusqu'à présent, soient inscrites dans le budget 1982.

Nous pensons en particulier, qu'un effort réel doit être accompli d'urgence

Suite p. 2

### Déclaration de la Fédération de L-A du Parti Communiste Français

Alors que les conditions semblaient réunies pour solutionner positivement la réintégration des 7 licenciés de la SNIAS, la réaction vient de remettre en cause les engagements qu'elle avait pris précédemment.

Partout en France, les militants syndicaux licenciés ont repris le chemin du travail : Certano à Renault-Billancourt, les 5 de Champlonnat, celui du Groupement National des Assurances, ceux de la Marine Marchande, etc., la direction de la SNIAS va-t-elle poursuivre encore sa politique autoritaire et répressive ?

Au moment où le débat s'engage au Parlement sur les nationalisations avec tout ce que cela peut comporter de positif pour le développement économique du pays, devant aller nécessairement de pair avec une gestion démocratique des entreprises concernées, la direction de la SNIAS choisit le combat d'arrière-garde.

La SNIAS entreprise nationalisée sera-t-elle le fer de lance du changement exprimé par la majorité des Français ou fera-t-elle le jeu du CNPF qui veut entraver par tous les moyens les avancées vers la démocratie et le progrès social ?

Nous sommes persuadés de répondre à la volonté des travailleurs et des démocrates en demandant qu'on en finisse avec une situation qui traîne en longueur risquant de détériorer un climat de confiance nécessaire pour réussir le changement.

Les travailleurs, les démocrates qui ont déjà apporté leur soutien aux 7 licenciés, ceux qui se sont félicités du vote de la loi d'amnistie sont avec les travailleurs de la SNIAS et le feront savoir.

NANTES, le 14 septembre 1981

# LOIRE ATLANTIQUE Les Nouvelles

Hebdomadaire départemental du Parti Communiste français - N° 190 - 17 septembre 1981 - Prix : 1 F.

## FÊTE DE L'HUMANITÉ 81

# Une grande fête du changement

Marquée par le contexte politique exceptionnel et nouveau dans lequel elle se situait, la Fête de l'Humanité 1981 aura connu un succès que nul ne peut contester.

La Loire - Atlantique était, comme d'habitude, présente dans la fête et une équipe dynamique animait le stand de la Fédération.

Sans ménager leurs efforts, tout au long de

ces journées, les militants s'attachèrent, avec succès, à servir une clientèle nombreuse qui apprécia moules et huîtres, soupe de poisson ou maquechou grillé, le tout arrosé d'un excellent Muscadet.

Au stand de L.-A., 23

adhésions au P.C.F. furent enregistrées, de nombreux abonnements à « Révolution » furent souscrits, de même que 92 abonnements à « l'Humanité ».

On notait en particulier la participation au stand

(et à l'animation) des camarades licenciés de la SNIAS-Saint-Nazaire. Ceux-ci d'ailleurs reçurent de très nombreux témoignages de soutien dans l'action engagée pour qu'ils soient réintégrés.

Parmi ceux-ci, celui de

Michel Certano, le secrétaire du syndicat CGT de Renault-Billancourt dont le matin même on venait d'apprendre la décision de réintégration ; mais aussi celui de plusieurs responsables de la Fédération des métaux C.G.T.



— SNIAS - St-Nazaire : —

### DÉCLARATION DE MAURICE ROCHER Secrétaire de la Fédération de L.-A. du P.C.F.

« La semaine passée, nous avons donné même notre avis sur les possibilités de règlement, dans les meilleures conditions et sans esprit de revanche, du problème des sept militants syndicaux de la SNIAS.

Or il semble que la direction de la SNIAS, ergote, tergiverse, remet en cause. C'est, à notre avis, inadmissible. Nous avons conscience d'avoir tout fait et à tous les niveaux pour travailler dans un autre esprit. Il semble que certains veulent s'acharner à créer une situation à partir des déclarations de la C.G.C. que, pour notre part, nous considérons inadmissibles et qui se refusent à voir les données nouvelles de la situation. Les travailleurs de la SNIAS, horaires et mensuels, ceux de Saint-Nazaire, ont fait preuve d'une grande patience et d'un esprit hautement responsable. Mais nous ne comprenons pas que la direction locale et géné-

rale de la SNIAS, puisse stopper le processus de démocratisation qui doit s'engager.

Pour notre part, nous réaffirmons notre soutien à tous ceux qui veulent voir enfin régler cette affaire.

Les ingénieurs, les cadres, les techniciens de notre région, de la SNIAS, souhaitent mettre tout en œuvre pour voir se développer le potentiel économique de notre région. Ils se refusent à servir de masse de manœuvre politique à une poignée d'attardés d'un combat d'arrière-garde.

Les sept licenciés de la SNIAS, par leurs qualités professionnelles, par le temps qu'ils ont passé dans l'entreprise, par leurs responsabilités syndicales et électives, ont toujours fait preuve d'esprit de responsabilité et de compétence.

Il est du devoir de ceux qui ont choisi le changement de les soutenir.  
Nantes, le 16-9-81.

## Un grand meeting politique

# avec Pierre JUQUIN

membre du Bureau Politique du P.C.F.



à NANTES à SAINT-NAZAIRE

**GAUMONT Les KORRIGANS COLISEE**

**LE RETOUR DE LA GRANDE AVENTURE!**

**LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE**

**LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE**

**LES NOUVEAUTÉS DE LA SEMAINE**

● **LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE** — Film de Steven Spielberg. Un jeune archéologue aventurier se met en quête de « l'arche perdue »... a été contenu les Tables de la Loi jadis brisées par Moïse. Un film d'action. De la première à la dernière seconde, aucun répit n'est ménagé ni aux protagonistes, ni aux spectateurs. Spielberg réussit ici un grand film, à la fois intelligent et populaire.

● **PASSION D'AMOUR** — Film d'Etienne Sautou, avec Bernard Giraudeau, Valéria d'Obici, Jean-Louis Trintignant, Massimo Ghetti, Bernard Blier et Laura Antonelli.

● **L'ARME A L'OEIL** — Film américain de Richard Marquand avec Donald Sutherland, Kate Nelligan.

● **DE VITE** — Film français de Raoul de Heet, avec Eric Clapton, Paul S. Jorgens, Willy Vandermeulen, Diana Herrera.

● **DIX PETITS NEGRES** — Le succès d'Agatha Christie, porté à l'écran par Peter Collinson, avec Olivier Reed, Stéphane Audran, Charles Aznavour.

● **MESSE NOIRE** — Film d'Eric Wasth, avec Clint Eastwood, F. G. Armstrong, Joseph Cortese, Claudia Gori-Jones.

● **LE FAUT TUER BIRGIT HAAS** — Film français de Laurent Heynemann, avec Philippe Noiret, Jean Reno, chefart, Liza Kreuger.

**3e SEMAINE DE SUCCÈS A LA FOIRE D'ÉTÉ**

Troisième semaine de succès pour la Foire d'été 81. Un rendez-vous quotidien où l'on s'amuse, quel que soit l'âge : les petits enfants chouchoutés leurs manèges, les adultes les gâteaux ; les adolescents sont les grands clients des manèges à sensation, des flippers et des jeux d'adresse ; les adultes préfèrent le tir, la loterie, les courses, et pour eux, plus quelques tours en manèges. Et pour tous, il y a la dégustation, qui n'a pas d'âge (frites, gâteaux, sandwiches) et surtout de dépaysement, cette ambiance de fête propre à la Foire où l'on s'amuse sans bourse déliée.

Cette semaine (mercredi 10 septembre) se déroula la journée des petits déshérités. Des centaines d'enfants de plusieurs centres de la région ont tous les forains ont offerts des tours de manège.

**5 SEPTEMBRE - 4 OCTOBRE**

**FOIRE D'ÉTÉ**

COURS SAINT-PIERRE — NANTES — COURS SAINT-ANDRÉ

**CHAQUE JOUR, 100 ATTRACTIONS pour vous DISTRAIRE**

de 14 heures à minuit

Cinéma **"les Club"**

76, AVENUE DE LA REPUBLIQUE SAINT-NAZAIRE TEL. 22.53.41

Jeune et soignée tous les jours 80% de réduction pour tous les spectacles les mudi et lundis sans fêtes et veilles de rétel

**POUR LA PEAU D'UN FLIC** (int. - 13 ans)

**MESSE NOIRE** (int. - 18 ans)

**LES DIX PETITS NEGRES**

G'est jeune et ça sait tout

**APOLLO** 5 SALLES, 5 FILMS

**Pour la peau d'un flic** (int. - 13 ans)

L'amant de Lady Chatterley (int. - 13 ans)

**PASSION D'AMOUR** Madame Claude 2 (int. - 18 ans)

L'année prochaine si tout va bien

**A L'AFFICHE A NANTES**

APOLLO 1 - 14 h, 16 h 15, 19 h 55, 22 h 10, plus ssm., 0 h 20 : **POUR LA PEAU D'UN FLIC**. 2 - 10 h 55, 16 h 30, 20 h 10, 22 h 15, plus ssm., 0 h 20, plus dim., 18 h 15 : **L'AMANT DE LADY CHATTERLEY**. 3 - 14 h, 16 h 20, 19 h 55, 22 h 15, plus ssm., 0 h 20 : **PASSION D'AMOUR**. 4 - 13 h 55, 15 h 55, 19 h 55, 21 h 55, plus ssm., 22 h 55, plus dim., 17 h 55 : **MADAME CLAUDE 2**. 5 - 14 h, 16 h 05, 20 h 15, 22 h 30, plus ssm., 0 h 25, plus dim., 18 h 10 : **L'ANNÉE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN**.

ARIEL (permanent à partir de 14 h) 1 - **VIENS T'AIMER CA, PLUS PETITES CHATTES**. 2 - **LES SEXUELS D'UNE JEUNE FILLE**, plus baby face.

COLISEE (14 h 30, 20 h, 22 h 15, plus dim., 18 h 45) 1 - **LE FAUT TUER BIRGIT HAAS**. 2 - **LA GRANDE AVENTURE, LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE**.

CONCORDE 1 - 20 h 30 plus dim., 14 h 30 : **CHRONIQUES DES ANNEES 30 DE BRASSE**. 2 - 20 h plus dim., 14 h : **NEIGE**. 3 - 18 h 30, plus dim., 15 h : **LE GRAND FRISSON**. 4 - 18 h 30, plus dim., 14 h : **FRITZ THE CAT**. 5 - 18 h 15, plus dim., 16 h : **LITTLE BIG MAN**. 6 - 20 h plus dim., 14 h : **LA ROBADE**. 7 - 22 h plus dim., 18 h : **ALLER MACHON, MERE BLAFARDE**.

GAUMONT 1 - 13 h 55, 16 h 30, 19 h 55, 22 h 30, plus dim., 18 h 10 : **LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE**. 2 - 15 h 15, 18 h 20, 20 h 22 h 30, plus dim., 18 h 10 : **LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES**. 3 - 13 h 50, 16 h 20, 19 h 55, 22 h 30, plus dim., 18 h 10 : **LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS**. 4 - 14 h 45, 16 h 20, 19 h 55, 22 h 30, plus dim., 18 h 10 : **LA FACHEUSE D'AVANT EN EMPORTE LE VENT**. 5 - 14 h 50, 16 h 30, 20 h 05, 22 h 30 : **OUTLAND**. 6 - KATORZA (14 h 30, 20 h, 22 h 30, plus dim., 18 h 45) 1 - **INDI, CHRISTIANE F.** 2 - **LES CHOIX DES ARMES, LES UNS ET LES AUTRES** 3 - **L'ARME A L'OEIL**.

RACINE 1 - 14 h 30, 20 h, 22 h plus dim., 18 h 30 : **L'ABYSSINE MAN**.

**OPÉRA DE NANTES : UNE RENTRÉE PAS COMME LES AUTRES**

Rentrée placée sous le signe du changement cette saison à l'Opéra. Changement de décor : les nouveaux locaux administratifs, centre Grasilin. Changement dans l'équipe : un nouveau maître de ballet, Claude Ariel, un nouveau chef des chœurs, Denis Dupays. Changement dans le ton, enfin, puisque l'année prochaine si tout va bien. « La récente victoire sur le conservatisme d'hier permet l'espoir d'une renaissance de la culture dans notre pays. » Cette phrase de notre camarade Jocelyne Caillaud, maire-adjointe chargée des affaires culturelles donne bien le ton des différents exposés de présentation de la nouvelle saison. Certes, il y a beaucoup à faire mais de récents exemples montrent que l'on progresse dans la bonne voie, ainsi, pour n'en citer qu'un seul, la subvention de 800 000 F qui vient d'être décernée au bénéfice de l'Orchestre Philharmonique des Pays de Loire. Comment les communistes nantais ne s'en féliciteraient-ils pas, eux qui se sont tant battus pour l'octroi de cette subvention ?

Tout porte donc à penser que l'Opéra de Nantes va poursuivre cette année encore la progression déjà enregistrée la saison passée. Le programme présenté par

Jean-Louis Simon, le directeur, et Jean-José Rieu, conseiller artistique, s'y prête ; de même que les initiatives, telles que la Nantes Opéra Club, mises sur pied pour cette saison. Nous y reviendrons : dès à présent, quelques grandes dates à retenir.

Opéras et opérettes

6, 7 et 8 novembre : Casse-noisette de Tchaïkovski, avec Michael Donard, danseur étoile de l'Opéra de Paris, et Françoise Lespère, première danseuse de l'Opéra de Paris.

15, 16, 17 janvier : Le Théâtre chorégraphique de Rennes, centre national. Chorégraphes de Gigi George Caculicium, New York Harlem Opera Ensemble.

19, 20, 21 et 22 novembre : La Belle Hélène, de Jacques Offenbach. Solistes, Anne-Marie Grain, Thierry Dran.

11, 13 et 15 décembre : Le Turc en Italie de Rossini, une coproduction de l'Opéra de Nantes et de l'Opéra d'Amsterdam.

24, 25, 27, 30, 3 décembre et 2 et 3 janvier : Nos folles années, de Jacques Metehen. La traditionnelle opérette de fin d'année. L'orchestre des Pays de Loire est dirigé par Robert Martignoni.

23, 24 janvier : Porgy and Bess de Gershwin, avec New York Harlem Opera Ensemble.

29, 31 janvier, 2 février : Wozzek d'Alban Berg. Solistes, Martin Egli, June Gard.

12, 13, 14 février : La Mélodie du bonheur, comédie musicale de Richard Rodgers et Oscar Hammerstein II.

3, 5, 6 et 7 mars : Hansel et Grétel, d'après l'opéra de Humperdinck. Une coproduction de l'Opéra de Nantes et de la Compagnie des Marionnettes de Nantes. Un opéra-com de fée, dans l'univers merveilleux des marionnettes

**LES KORRIGANS**

8, avenue de la République ST-NAZAIRE TEL. 22.44.79

**LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE**

**PRENDS TA ROLLS ET VIENS POINTER**

**LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES**

**LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS** (int. - 13 ans)

**L'homme de fer**

**G**

place du commerce 48.29.95

**LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE**

**LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES**

**TAIS-TOI QUAND TU PARLES**

**LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS** (int. - 13 ans)

**AUTANT EN EMPORTE LE VENT**

**Outland**

**A SA FEMME**

M. Robert Hersant était propriétaire de « l'Eclair de Nantes ». Un des nombreux journaux en sa possession. Mais, depuis les élections, le magnat de la presse n'est pas tranquille, pour lui ça sent un peu le roussi ; il craint que le nouveau pouvoir fasse respecter la loi : pas plus d'un titre par personne.

Alors notre homme manœuvre et il vient de vendre son journal nantais à sa femme, Rolande. Madame de commerce a mis à mettre un peu d'ordre dans ses affaires.

**OPERA DE NANTES ET DES PAYS DE LA LOIRE**

**OPÉRAS**  
Manon Massenet  
Le Turc en Italie  
Wozzek  
Hansel et Grétel  
Le Chemineau  
Faust-Gounod

**LES MERCREDIS DE L'OPERA (opéras et concerts)**  
Jean-Philippe Collard  
Sonia Higginson  
Anne Noras  
Quatuor Branda  
Le Chemineau  
Margarita Zimmermann  
Pierre Reich.

**OPÉRETES ET COMÉDIES MUSICALES**  
Le Barbe-Bleue  
Nos Folles Années  
Metehen  
Casse Noisette  
La Chèvre-Souris  
Mam'zelle Nitouche

**SPECTACLES CHORÉGRAPHIQUES**  
Casse Noisette  
Casse Noisette  
Chorégraphie Rennes  
Créations sur Schubert, Prokofiev

**SAISON 1981/82**

**ABONNEMENTS du 22 au 29 septembre**  
10h30 - 13h - 14h - 16h30

Programmes, Renseignements  
Service des Relations Extérieures  
Opéra de Nantes  
Abonnements à partir du 7 septembre

**LES KORRIGANS**

8, avenue de la République ST-NAZAIRE TEL. 22.44.79

**LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE**

**PRENDS TA ROLLS ET VIENS POINTER**

**LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES**

**LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS** (int. - 13 ans)

**L'homme de fer**

**G**

place du commerce 48.29.95

**LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE**

**LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES**

**TAIS-TOI QUAND TU PARLES**

**LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS** (int. - 13 ans)

**AUTANT EN EMPORTE LE VENT**

**Outland**

**Bretagne Loire Equipement**

notre société développe son activité dans les Pays de Loire

**Etudes, Fournitures, Equipements pour Collectivités locales, Comités d'entreprises, Associations**

3, Rue Fénélon 56100 LORIENT Tél. 97/21.65.71

**Les mercredis**

21 octobre : le pianiste Jean-Philippe Collard.  
11 novembre : une heure avec le conservatoire national de région, Louis-Claude Thirion (piano), Mehmet Ermakstar (clarinette) et Danielle Merand, violoncelle.  
2 décembre : Sonia Nigod, Chossian (soprano) et Jonathan Darlington (piano).  
16 décembre : l'inviété est la violoncelle tinois, Artur Noras.  
6 janvier : Catherine Thual (soprano) accompagnée par le pianiste Marie-Claude Aubaret.  
3 février : Peter Savidge (bariton) et Jonathan Darlington (piano).  
24 février : une heure avec les musiciens nantais, Catherine de Protais (harpe) et Guy Cottin (flûte).  
10 mars : Alison Hargan (soprano) et Ian Ledingham.  
24 mars : le Brandis Quartet, quatuor à cordes de l'orchestre philharmonique de Berlin.  
14 avril : Margarita Zimmermann (mezzo soprano) et Monique Matton (piano).  
5 mai : Anne-Marie Rodda (soprano) et Abel Leo (piano).  
26 mai : récital de piano de Pierre Reich.

**du mardi 29 sept au dimanche 10 oct**

**Palais de la Beauvoire NANTES**

**HOLIDAY ONCE 81**

présente sa super production avec le champion olympique **Robin COUSINS**

Tous les soirs à 20 h 30, les samedis à 21 heures. Pas de soirée le dimanche. Lundi 30 septembre, les samedis 3 et 10 octobre à 19 heures, les mercredis 20 septembre et 6 octobre à 19 heures, les dimanches 4 et 11 octobre, à 14 heures et à 17 heures.

**LOCATION à partir du lundi 14 septembre**  
NANTES : Decré - Nouvelles Galeries  
Palais de la Beauvoire (9 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 18 h 30 les dimanches de 11 heures à 17 heures)

PRIX DES PLACES : 36 F, 46 F, 56 F, 66 F, 70 F  
Enfants jusqu'à 15 ans dimantant, les mudi, dimanches et les séances de 14 heures le dimanche.

Tous renseignements : tél. 49.32.01

ANCENIS : Syndicat d'initiative, place du Pont (15 h à 17 h) 83 07 44  
LA BAULE : Syndicat d'initiative 81 04 53  
CHATEAUBRIANT : Syndicat d'initiative, 40 rue du Château 74 34 34  
SAINT-NAZAIRE : Sunny Voyages, place du Mûle 82 04 40  
CHATELAIN : Ruzogon Voyages, 49 bis République 72 56 09  
LA FACHE-LEZAY : Librairie de la rue Clémentine 19 31 75  
LA FACHE-LEZAY : Librairie de la rue Clémentine 19 31 75

# Les voitures à exploiter.

*Traction avant*



## Nouvelles Opel Ascona.

LAFAYETTE-MOTORS

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF OPEL

VOUS INVITE CORDIALEMENT A LES DECOUVRIR, AINSI QUE TOUTE LA GAMME OPEL 1982, LES

**Vendredi 18, Samedi 19, Dimanche 20 sept.**

Route de Vannes (près Continent) SAINT-HERBLAIN

RENTREE SCOLAIRE

## UN PEU D'AIR FRAIS (suite)

dans trois directions prioritaires : 1° gratuite et aide sociale ; 2° formation professionnelle des jeunes ; 3° emploi et formation des enseignants.

Ce que nous voulons c'est une autre école. Une école qui en finisse avec la ségrégation sociale, une école ouverte sur la vie, une école qui devienne l'affaire de tous.

C'est une œuvre de longue haleine. Raison de plus pour commencer sans tarder. Mais ça ne marchera que si les intéressés eux-mêmes mettent la main à la pâte.

— AIDER LES FAMILLES

La rentrée scolaire coûte aux familles en moyenne 13 % de plus que l'an dernier suivant l'enquête de la CSE.

Selon cette enquête le coût de la ren-

trée va de 950 F pour un élève de sixième à 1 200 F en seconde. Un élève de seconde T1 (dessin industrie) revient à 2 400 F. C'est exorbitant.

Les députés communistes ont attiré l'attention du ministre de la Solidarité Nationale sur cette question et ont demandé à être reçus afin de faire part de leurs propositions.

« De telles charges sont lourdes à supporter pour beaucoup de familles et l'on comprend aisément l'inquiétude qui s'exprime en particulier dans les foyers de chômeurs et de salariés modestes. Dans un moment aussi important pour la vie des familles, il nous paraît nécessaire que des mesures soient prises tant au niveau des aides à apporter à ces derniers, en particulier les plus modestes. Cependant, il a été décidé que les députés communistes dans leur lettre,

## OUVERTURE DE LA CHASSE DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

L'ouverture de la chasse à tir et du faisau au vol est fixée au 20 septembre 1981, à 8 heures, pour toutes les espèces de gibiers, sauf les exceptions et avec les précautions ci-dessous :

- Lievre, perdrix, faisau, coq, 20 septembre 1981
- Faisau, poule, s., 15 et 22 novembre 1981
- Grand gibier avec plan de chasse, cerf (ceruis, élaphus), 30 septembre 1981 (tir à balle obligatoire)
- Chevreuil, sanglier, 20 septembre 1981 (tir à balle obligatoire)

**CHASSES PROHIBÉES**

Sont prohibées :

- la chasse à tir de la perdrix et du faisau, à l'affut, soit à l'agraignée soit à proximité d'abreuvoirs ;
- la chasse de la bécasse à la passe ;
- la chasse de la bécasse à la croûte ;
- la chasse du cerf sika, de la biche sika, et du marassin en livrés.

**ARMES ET MUNITIONS DONT L'EMPLOI EST INTERDIT :**

Sont interdits dans toute la France pour la destruction et la chasse :

- l'emploi sur les armes à feu de tout système silencieux ; l'emploi de la cartouche fusil ; l'emploi d'armes à canon rayé munies d'un dispositif fixe ou amovible comportant des graduations ou des repères de re-

Concessionnaire de vrais

**STOCKS AMÉRICAINS**

TOUS LES VÊTEMENTS LEVI'S LOIS WRANGLER BUFFALO LEE COOPER

— BLOUSONS CUIR

— PULLS MARINS

— CARANS DUFFLE COATS

**PARKAS BLOUSONS D'AVIATEURS**

**TOUT L'HABILLEMENT POUR LA CHASSE ET LA PÊCHE**

Cirés - Bottes - Vestes de chasse, etc...

**3 allée du Port-Mallard (près châtea) Tél. 47.85.94**

glage de la chasse à deux distances supérieures à 300 mètres, Fens, plus dans les armes, à canon rayé d'autres munitions que les cartouches du commerce à baïlles explosives ; l'emploi d'armes à feu non susceptibles d'être éponnées sans appui, même pour la chasse des oiseaux de passage ; l'emploi d'armes à rechargement automatique permettant le tir de plus de trois cartouches sans

réapprovisionnement de l'arme ; l'emploi des armes à air ou à gaz comprimé dénommées aussi « armes à vent » ; l'emploi de la chevrotine et de tout plomb de chasse d'un diamètre supérieur à quatre mm. est prohibé pour la chasse de tout gibier ; pour le tir les oxygènes, l'emploi de toute arme à percussion annulaire est interdit ainsi que celui d'armes rayées à percussion centrale d'un diamètre inférieur à 5,6 mm ou dont le projectile ne délivre pas une énergie minimale, de cent kilogrammètres à cent mètres ; le cerf, le chevreuil, le daim, le mouflon et le sanglier ne peuvent être tirés qu'à balles.

**Armurerie GOURAUD**

8, allée Duquesne - 44000 NANTES - Tél. 47.76.74

(Cours des 40 Orangers - face tour - Bretagne)

IMPORTATEUR D'ARMES DE CHASSE ET DE TIR

toutes marques à des prix défiant toute concurrence

Carabines SAUVAGE

Chargement bourre jaune

VEVEMENTS - BOTTES ET ACCESSOIRES

**ARMES DE CHASSE ET DE TIR**

ACCESSOIRES-REPARATIONS

- 2 ANS de GARANTIE
- PIÈCES et main-d'œuvre
- MISE EN CONFORMITÉ GRATUITE
- POSSIBILITÉ D'ESSAI
- SUR CIBLE (sur achat d'armes neuves)

Y. BOUILLARD

Place de l'Eglise ST-JOACHIM

Tel. 45-52-62

### CLOTURE DE LA CHASSE

La clôture de la chasse est fixée dans le département de Loire-Atlantique et dans la zone maritime au 3 janvier 1982, à 17 heures.

- Livree, 6 décembre 1981 au soir
- Perdrix, 6 décembre 1981 au soir
- Gibier d'eau, 15 février 1982 au soir

Depuis la date de clôture générale jusqu'aux dates ci-dessus, le gibier d'eau ne peut être chassé que sur les classes, rivières, fleuves, lacs, canaux du domaine public et réservés ainsi que dans les terrains non asséchés et sur la zone de chasse maritime.

- Oiseaux de passage, bécasse, 28 février 1982 au soir, après clôture de la chasse uniquement dans les bois de 5 hectares, sous-bois et du chien d'arrêt.

## SAINT-HERBLAIN : AU CONSEIL MUNICIPAL

### LA RÉHABILITATION DU SILLON-DE-BRETAGNE

Le conseil municipal de St-Herblain s'est réuni le 10 septembre. Beaucoup de dossiers de routine ont été traités et un certain nombre de leurs remarques ont été entendues, ce qui faisait dire à Loïc Le Gac, porte-parole des élus communistes, que le dossier définitif était plus satisfaisant que les documents préparatoires sur lesquels le groupe communiste s'était abstenu.

intérêts des locataires et ceux des Herboliens sont pris en compte.

Ce travail n'a pas été négatif et un certain nombre de leurs remarques ont été entendues, ce qui faisait dire à Loïc Le Gac, porte-parole des élus communistes, que le dossier définitif était plus satisfaisant que les documents préparatoires sur lesquels le groupe communiste s'était abstenu.

bilitation des logements et du quartier devront être menés de pair ;

- la réhabilitation ne doit pas être limitée au cadre bâti mais être accompagnée de mesures sociales spécifiques pour les habitants du Sillon ;
- le dédommagement accordé aux locataires qui seront contraints de déménager d'être substantiel et s'étendant aux coûts de ré-installation dans leur nouveau logement ;
- l'objectif de ne pas dépasser en moyenne 11 % d'augmentation annuelle des loyers devra être respecté.

Quant au gros problème, celui du financement, Loïc Le Gac soulève que le coût de l'opération ne soit pas payé par les locataires du Sillon et les contribuables de notre commune. A-t-il ajouté, nous n'avons cessé de demander que l'Etat soit mis en face de ses responsabilités. C'est

cette proposition que retient le projet de financement avec un taux de 35 % de subvention de l'Etat. Nous voterons donc pour son adoption, en souhaitant que nos remarques soient prises en compte. J'ajoute que si le changement d'orientation politique place le problème dans un contexte nouveau, tout n'est pas pour autant comme sur des roulettes et il faudra se battre avec les locataires.

• NOUS AVANÇONS DANS LE BON SENS •

Avant l'examen de l'ordre du jour, Pierre Brémont, président du groupe communiste avait donné son sentiment sur le climat de la rentrée. « Une rentrée pas comme les autres ». Évoquant le bilan des cent jours, elle devait énumérer les différentes mesures sociales déjà prises et les projets à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée Nationale.

« Nous estimons que le bilan est positif, nous avançons dans le bon sens », disait-il avant de dénoncer l'attitude du C.N.F.P. de la droite, des possédants qui ont au moins le mérite « de nous rappeler

# E. LEILLERC

du 23 septembre au 3 octobre

## Anniversaire et 10 JOURS EXTRA

Route de Rennes - Orvault

DES PRIX... DES PRIX... DES PRIX...

Route de Pornic - Rezé

BOUCHERIE		FOIRE AUX SURGÈLES		COUCHES NUIT 9 à 15 kg	
OPERATION CONGÉLATEUR MORCEAUX FAMILIAUX PAR 3 KG MINIMUM		QUICHE LORRAINE	7,25	COUSSINETE	19,55
AGNEAU ENTIER OU DEMI	23,90	PIZZA ROMANA	5,90	ESSUIE-TOUT ACCADIA	8,50
DEMI PORC	10,70	PIZZA TARENTELLA	7,25	Le lot de quatre rouleaux SUPER	32,70
JAMBON DE PORC	13,90	DARNE DE COLIN SANS QUEUE	17,15	Le baril de 5 kg	36,40
POITRINE FRAICHE	8,60	HARICOTS VERTS FINS	7,10	LIQUIDE ASSOUPPLISSANT	
VOLAILLES		PETITS POIS TRES FINS	7,10	OFOR	8,80
POULET NOIR	13,90	POMMES NOISETTES	12,05	Le fût de 5 litres	7,20
Classé A prêt à cuire, le kg		POMMES NOISETTES	12,05	Le lot de cinq	
CANARD DE BARBARIE	16,80	10 HAMBURGELES	20,00	TEXTILE	
Prêt à cuire, le kg		CREMES GLACEES 2 litres	13,15	BLANC	
				COUETTE 1/2 duvet d'ole, 540 g au m²	
CHARCUTERIE		FOIRE AUX VINS		Enveloppe 85 % coton 15 % polyester	141,00
JAMBON FUME	22,90	GROS PLANT DU PAYS NANTAIS		140 x 200	190,00
Entier ou demi, le kg		Les Trois Sommeliers		200 x 200	250,00
SAUCISSON A L'AIL	7,90	la bouteille de 75 cl	4,50	COUETTE	
Morceau de 1 kg environ, le kg		COTES DE PROVENCE	29,70	Tissus rosine garnissage polyester	73,00
SAUCISSON SEC COCHONNET	7,20	le carton de 6 bouteilles de 75 cl		400 x 200	92,50
la pièce de 300 g		soit la bouteille de 75 cl	4,95	OREILLER 65 x 65 plumes pures	21,90
RILLETTES DU MANS CAUGANT	9,70	COTES DU RHONE SAINT-VINCENT	30,60	Enveloppe pur coton	
Le lot de deux pots de 220 g		le carton de 6 bouteilles de 75 cl	5,10	MENAGE	
		MUSCADET SEVRE ET MAINE Les Trois Sommeliers		MOULIN A CAFE MOULINEX	48,60
		la bouteille de 75 cl	6,10	OUVRE-BOITE SEB	84,70
		BEAULAIS 1980		CAFETERIE ELECTRIQUE MOULINEX	128,50
		Jean-Claude de Beaune		Ref. 6212, contenance 1,5 litre	
		la bouteille de 75 cl	8,80	ASPIRATEUR TRINEAU PHILIPS	582,20
		BERGERAC ROUGE A.C.		Ref. 5247, 850 watts, enrolleur automatique	
		CHATEAU LE FOND DU PARC 1980		SECHE-CHEVEUX BABYBLISS	52,90
		le carton de 6 bouteilles de 75 cl	34,50	Ref. 1250, pliant, trois vitesses	
		soit la bouteille de 75 cl	5,75	SERIE DE 5 CASSEROLES	46,30
		BORDEAUX ROUGE A.C.		Caralu email rouge	
		CHATEAU MELLIER 1980		POUBELLE PLASTIQUE 75 litres	25,90
		le carton de 6 bouteilles de 75 cl	41,40		
		soit la bouteille de 75 cl	6,90		
		BORDEAUX ROUGE 1978			
		Château de Malbrat			
		Mise en bouteille au châtea			
		le carton de 6 bouteilles de 75 cl	55,80		
		soit la bouteille de 75 cl	9,30		
		MONTAGNE ST-EMILION 1977			
		Château Moulin de Transon			
		le carton de 6 bouteilles de 75 cl	60,90		
		soit la bouteille de 75 cl	10,15		
		SAINTE-EMILION 1979			
		Château Pavillon Cadet			
		Mise en bouteille au châtea			
		le carton de 6 bouteilles de 75 cl	108,00		
		soit la bouteille de 75 cl	18,00		
		MEDOC CHATEAU			
		DE LOUSTEAUNEUF 1979			
		Mise en bouteille au châtea			
		le carton de 6 bouteilles de 75 cl	84,30		
		soit la bouteille de 75 cl	14,05		
		LALANDE POMEROL			
		CHATEAU CHAMGROLLE 79			
		Mise en bouteille au châtea			
		le carton de 6 bouteilles de 75 cl	115,50		
		soit la bouteille de 75 cl	19,25		
		HYGIENE - LESSIVES			
		DENTIFRICE SIGNAL T. 2	4,25		
		CHANGE-SLIP 8 à 12 kg			
		PEAUDOUCE	32,50		
		Le lot de deux boîtes de 20			

**GRANDE VENTE DE PNEUS**

FIRESTONE S 211 135 x 13

R. 8, R. 8, R. 8, R. 8, R. 8

SEBERLING ST 400 145 x 13

Simca 1100, R. 12, R. 5, R. 6, Horizon

MICHELIN XZX 155 x 13

Simca 1300, Simca 1300, Simca 1500, R. 10

DUNLOP SP 4 165 x 13

R. 20, Ford Taurus, BMW 316

UNIROYAL R 280 145 x 14

R. 16, R. 20, R. 20

SEBERLING ST 400 175 x 14

Mercedes, SCL 604, SCL 515

FIRESTONE CV 2000 19 x 400

Fouquet 27, J 9

Montage compris sur le parking

**AUX VINS, AUX FROMAGES, AUX SURGÈLÉS, AUX TEXTILES, A LA BIÈRE, A LA BRIOCHE, A LA VANNERIE**

# La CGT décidée à empêcher «le sabordage de l'entreprise»

Aux A.C.B. comme dans toute le pays, le patronat, confronté à une situation politique nouvelle, s'efforce de faire comme si la politique n'avait pas été sérieusement condamnée et tente de poursuivre ses pratiques de restructuration, aux dépens de l'intérêt national : une politique de déclin de la France. Prix même, soulignait cette semaine le syndicat C.G.T. des A.C.B., « les responsables de la véritable sabotage des A.C.B. auquel nous assistons ».

- Vous êtes en train de saborder l'entreprise de Nantes et de Vertou « vient de déclarer à la direction des A.C.B. le syndicat CGT et la section UFIOT de l'entreprise. Le syndicat souligne que celle-ci « se traduit par une restructuration sans précédent au niveau des bureaux d'études, des ateliers et notamment de la chaudronnerie qui se vide de son personnel par des prêts importants à Dubigou-Normandie, par des mutations internes autoritaires, au sein de l'entreprise. Par aussi le refus de la direction à prendre les commandes, allant même jusqu'à ne plus répondre des réclamations d'achats de presses ».

Beaucoup d'indices, précise la CGT, de cette « volonté délibérée de saboter l'entreprise, apparaissant aux yeux des travailleurs qui constatent :

- une réduction importante des effectifs, notamment dans les ateliers,
- l'abandon progressif de produits traditionnels, ayant fait le renom des ACB (presses, hélices, réducteurs, etc.),
- l'abandon de produits

tels les compresseurs, les turbines,

- une politique antisociale,
- une orientation industrielle, dans les domaines de l'agro-alimentaire, nucléaire, etc. Mais n'importe que très peu d'heures d'attente, cette orientation se traduit par une sous-traitance sans précédent.

Concernant la sous-traitance, la CGT considère d'ailleurs « qu'il faut y mettre un terme, à partir du moment où celle-ci met en cause l'emploi dans l'entreprise, mais en cause le renouveau industriel de notre pays ». Devant une telle situation, le syndicat a décidé de demander la réunion d'un Comité Central d'Entreprise extraordinaire dans les plus brefs délais.

- Arrêter la casse de nos entreprises, déclarent les cégétistes qui précisent :
- « Pour cela, un seul moyen, la mobilisation des travailleurs, se concrétisant par la lutte ».
- D'autant que, poursuit le syndicat, « dans le cadre de la nouvelle politique, tout nous autorise aujourd'hui à envisager d'autres perspectives industrielles, permettant une relance de l'appareil de production en France et donc aux ACB. Les responsables aux A.C.B. mettent tout en œuvre pour freiner, empêcher la redressement de celle-ci.

A l'image d'un patron qui ne digère pas des défaites politiques en France et donc aux ACB, Les responsables aux A.C.B. mettent tout en œuvre pour freiner, empêcher la redressement de celle-ci.

... Dans sa circulaire du 20 août 1981 relative à l'application de l'article 14 de la loi portant amnistie, M. le Ministre du Travail précise, dans son point 13 que, si l'amnistie des sanctions ne fait pas obligation pour l'employeur de réembaucher un salarié non

protégé licencié, « il va de soi que (...) l'employeur peut aller au-delà des obligations de la loi ».

En apponant cette précision, M. le Ministre du Travail a bien rendu compte de la volonté du législateur exprimée lors des débats parlementaires en exhortant les employeurs à appliquer largement la loi.

Il est évident, compte tenu de cette situation, qu'une mesure de réintégration dans cette entreprise nationale ne pourrait qu'avoir des conséquences heureuses pour des cas similaires dans le secteur privé.

C'est pourquoi, je vous demande, M. le Premier ministre, de vouloir faire ce que vous jugez utile de façon à ce que justice soit rendue aux sept travailleurs de la S.N.I.A.S. Sans l'ancien pouvoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

André LAJOINIE, Député de l'Illier, Président du groupe communiste.

... Dans sa circulaire du 20 août 1981 relative à l'application de l'article 14 de la loi portant amnistie, M. le Ministre du Travail précise, dans son point 13 que, si l'amnistie des sanctions ne fait pas obligation pour l'employeur de réembaucher un salarié non

protégé licencié, « il va de soi que (...) l'employeur peut aller au-delà des obligations de la loi ».

En apponant cette précision, M. le Ministre du Travail a bien rendu compte de la volonté du législateur exprimée lors des débats parlementaires en exhortant les employeurs à appliquer largement la loi.

Il est évident, compte tenu de cette situation, qu'une mesure de réintégration dans cette entreprise nationale ne pourrait qu'avoir des conséquences heureuses pour des cas similaires dans le secteur privé.

C'est pourquoi, je vous demande, M. le Premier ministre, de vouloir faire ce que vous jugez utile de façon à ce que justice soit rendue aux sept travailleurs de la S.N.I.A.S. Sans l'ancien pouvoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

André LAJOINIE, Député de l'Illier, Président du groupe communiste.

... Dans sa circulaire du 20 août 1981 relative à l'application de l'article 14 de la loi portant amnistie, M. le Ministre du Travail précise, dans son point 13 que, si l'amnistie des sanctions ne fait pas obligation pour l'employeur de réembaucher un salarié non

protégé licencié, « il va de soi que (...) l'employeur peut aller au-delà des obligations de la loi ».

En apponant cette précision, M. le Ministre du Travail a bien rendu compte de la volonté du législateur exprimée lors des débats parlementaires en exhortant les employeurs à appliquer largement la loi.

Il est évident, compte tenu de cette situation, qu'une mesure de réintégration dans cette entreprise nationale ne pourrait qu'avoir des conséquences heureuses pour des cas similaires dans le secteur privé.

C'est pourquoi, je vous demande, M. le Premier ministre, de vouloir faire ce que vous jugez utile de façon à ce que justice soit rendue aux sept travailleurs de la S.N.I.A.S. Sans l'ancien pouvoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

André LAJOINIE, Député de l'Illier, Président du groupe communiste.

... Dans sa circulaire du 20 août 1981 relative à l'application de l'article 14 de la loi portant amnistie, M. le Ministre du Travail précise, dans son point 13 que, si l'amnistie des sanctions ne fait pas obligation pour l'employeur de réembaucher un salarié non

protégé licencié, « il va de soi que (...) l'employeur peut aller au-delà des obligations de la loi ».

En apponant cette précision, M. le Ministre du Travail a bien rendu compte de la volonté du législateur exprimée lors des débats parlementaires en exhortant les employeurs à appliquer largement la loi.

Il est évident, compte tenu de cette situation, qu'une mesure de réintégration dans cette entreprise nationale ne pourrait qu'avoir des conséquences heureuses pour des cas similaires dans le secteur privé.

C'est pourquoi, je vous demande, M. le Premier ministre, de vouloir faire ce que vous jugez utile de façon à ce que justice soit rendue aux sept travailleurs de la S.N.I.A.S. Sans l'ancien pouvoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

André LAJOINIE, Député de l'Illier, Président du groupe communiste.

... Dans sa circulaire du 20 août 1981 relative à l'application de l'article 14 de la loi portant amnistie, M. le Ministre du Travail précise, dans son point 13 que, si l'amnistie des sanctions ne fait pas obligation pour l'employeur de réembaucher un salarié non

protégé licencié, « il va de soi que (...) l'employeur peut aller au-delà des obligations de la loi ».

En apponant cette précision, M. le Ministre du Travail a bien rendu compte de la volonté du législateur exprimée lors des débats parlementaires en exhortant les employeurs à appliquer largement la loi.

Il est évident, compte tenu de cette situation, qu'une mesure de réintégration dans cette entreprise nationale ne pourrait qu'avoir des conséquences heureuses pour des cas similaires dans le secteur privé.

C'est pourquoi, je vous demande, M. le Premier ministre, de vouloir faire ce que vous jugez utile de façon à ce que justice soit rendue aux sept travailleurs de la S.N.I.A.S. Sans l'ancien pouvoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

André LAJOINIE, Député de l'Illier, Président du groupe communiste.

... Dans sa circulaire du 20 août 1981 relative à l'application de l'article 14 de la loi portant amnistie, M. le Ministre du Travail précise, dans son point 13 que, si l'amnistie des sanctions ne fait pas obligation pour l'employeur de réembaucher un salarié non

protégé licencié, « il va de soi que (...) l'employeur peut aller au-delà des obligations de la loi ».

En apponant cette précision, M. le Ministre du Travail a bien rendu compte de la volonté du législateur exprimée lors des débats parlementaires en exhortant les employeurs à appliquer largement la loi.

Il est évident, compte tenu de cette situation, qu'une mesure de réintégration dans cette entreprise nationale ne pourrait qu'avoir des conséquences heureuses pour des cas similaires dans le secteur privé.

C'est pourquoi, je vous demande, M. le Premier ministre, de vouloir faire ce que vous jugez utile de façon à ce que justice soit rendue aux sept travailleurs de la S.N.I.A.S. Sans l'ancien pouvoir.

leur politique nébuleuse pensant ainsi éviter la concrétisation des changements, nécessaires.

Le syndicat CGT, la section UFIOT des ACB pour leur part, entendent « tout faire pour empêcher leurs prétentions de se réaliser, tout au moins en ce qui concerne le personnel de l'entreprise, surtout les employés, cadres, ingénieurs, « à se mobiliser pour faire échec aux orientations prises ; à mettre un terme aux travaux imposés ; imposer l'embauche, redonner à chacun sa place au sein de l'entreprise ».

... Dans sa circulaire du 20 août 1981 relative à l'application de l'article 14 de la loi portant amnistie, M. le Ministre du Travail précise, dans son point 13 que, si l'amnistie des sanctions ne fait pas obligation pour l'employeur de réembaucher un salarié non

protégé licencié, « il va de soi que (...) l'employeur peut aller au-delà des obligations de la loi ».

En apponant cette précision, M. le Ministre du Travail a bien rendu compte de la volonté du législateur exprimée lors des débats parlementaires en exhortant les employeurs à appliquer largement la loi.

Il est évident, compte tenu de cette situation, qu'une mesure de réintégration dans cette entreprise nationale ne pourrait qu'avoir des conséquences heureuses pour des cas similaires dans le secteur privé.

C'est pourquoi, je vous demande, M. le Premier ministre, de vouloir faire ce que vous jugez utile de façon à ce que justice soit rendue aux sept travailleurs de la S.N.I.A.S. Sans l'ancien pouvoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

André LAJOINIE, Député de l'Illier, Président du groupe communiste.

... Dans sa circulaire du 20 août 1981 relative à l'application de l'article 14 de la loi portant amnistie, M. le Ministre du Travail précise, dans son point 13 que, si l'amnistie des sanctions ne fait pas obligation pour l'employeur de réembaucher un salarié non

protégé licencié, « il va de soi que (...) l'employeur peut aller au-delà des obligations de la loi ».

En apponant cette précision, M. le Ministre du Travail a bien rendu compte de la volonté du législateur exprimée lors des débats parlementaires en exhortant les employeurs à appliquer largement la loi.

Il est évident, compte tenu de cette situation, qu'une mesure de réintégration dans cette entreprise nationale ne pourrait qu'avoir des conséquences heureuses pour des cas similaires dans le secteur privé.

C'est pourquoi, je vous demande, M. le Premier ministre, de vouloir faire ce que vous jugez utile de façon à ce que justice soit rendue aux sept travailleurs de la S.N.I.A.S. Sans l'ancien pouvoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

André LAJOINIE, Député de l'Illier, Président du groupe communiste.

... Dans sa circulaire du 20 août 1981 relative à l'application de l'article 14 de la loi portant amnistie, M. le Ministre du Travail précise, dans son point 13 que, si l'amnistie des sanctions ne fait pas obligation pour l'employeur de réembaucher un salarié non

protégé licencié, « il va de soi que (...) l'employeur peut aller au-delà des obligations de la loi ».

En apponant cette précision, M. le Ministre du Travail a bien rendu compte de la volonté du législateur exprimée lors des débats parlementaires en exhortant les employeurs à appliquer largement la loi.

Il est évident, compte tenu de cette situation, qu'une mesure de réintégration dans cette entreprise nationale ne pourrait qu'avoir des conséquences heureuses pour des cas similaires dans le secteur privé.

C'est pourquoi, je vous demande, M. le Premier ministre, de vouloir faire ce que vous jugez utile de façon à ce que justice soit rendue aux sept travailleurs de la S.N.I.A.S. Sans l'ancien pouvoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

André LAJOINIE, Député de l'Illier, Président du groupe communiste.

... Dans sa circulaire du 20 août 1981 relative à l'application de l'article 14 de la loi portant amnistie, M. le Ministre du Travail précise, dans son point 13 que, si l'amnistie des sanctions ne fait pas obligation pour l'employeur de réembaucher un salarié non

protégé licencié, « il va de soi que (...) l'employeur peut aller au-delà des obligations de la loi ».

En apponant cette précision, M. le Ministre du Travail a bien rendu compte de la volonté du législateur exprimée lors des débats parlementaires en exhortant les employeurs à appliquer largement la loi.

Il est évident, compte tenu de cette situation, qu'une mesure de réintégration dans cette entreprise nationale ne pourrait qu'avoir des conséquences heureuses pour des cas similaires dans le secteur privé.

C'est pourquoi, je vous demande, M. le Premier ministre, de vouloir faire ce que vous jugez utile de façon à ce que justice soit rendue aux sept travailleurs de la S.N.I.A.S. Sans l'ancien pouvoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

André LAJOINIE, Député de l'Illier, Président du groupe communiste.

... Dans sa circulaire du 20 août 1981 relative à l'application de l'article 14 de la loi portant amnistie, M. le Ministre du Travail précise, dans son point 13 que, si l'amnistie des sanctions ne fait pas obligation pour l'employeur de réembaucher un salarié non

protégé licencié, « il va de soi que (...) l'employeur peut aller au-delà des obligations de la loi ».

En apponant cette précision, M. le Ministre du Travail a bien rendu compte de la volonté du législateur exprimée lors des débats parlementaires en exhortant les employeurs à appliquer largement la loi.

Il est évident, compte tenu de cette situation, qu'une mesure de réintégration dans cette entreprise nationale ne pourrait qu'avoir des conséquences heureuses pour des cas similaires dans le secteur privé.

C'est pourquoi, je vous demande, M. le Premier ministre, de vouloir faire ce que vous jugez utile de façon à ce que justice soit rendue aux sept travailleurs de la S.N.I.A.S. Sans l'ancien pouvoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

André LAJOINIE, Député de l'Illier, Président du groupe communiste.

... Dans sa circulaire du 20 août 1981 relative à l'application de l'article 14 de la loi portant amnistie, M. le Ministre du Travail précise, dans son point 13 que, si l'amnistie des sanctions ne fait pas obligation pour l'employeur de réembaucher un salarié non

protégé licencié, « il va de soi que (...) l'employeur peut aller au-delà des obligations de la loi ».

En apponant cette précision, M. le Ministre du Travail a bien rendu compte de la volonté du législateur exprimée lors des débats parlementaires en exhortant les employeurs à appliquer largement la loi.

Il est évident, compte tenu de cette situation, qu'une mesure de réintégration dans cette entreprise nationale ne pourrait qu'avoir des conséquences heureuses pour des cas similaires dans le secteur privé.

C'est pourquoi, je vous demande, M. le Premier ministre, de vouloir faire ce que vous jugez utile de façon à ce que justice soit rendue aux sept travailleurs de la S.N.I.A.S. Sans l'ancien pouvoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

André LAJOINIE, Député de l'Illier, Président du groupe communiste.

... Dans sa circulaire du 20 août 1981 relative à l'application de l'article 14 de la loi portant amnistie, M. le Ministre du Travail précise, dans son point 13 que, si l'amnistie des sanctions ne fait pas obligation pour l'employeur de réembaucher un salarié non

protégé licencié, « il va de soi que (...) l'employeur peut aller au-delà des obligations de la loi ».

En apponant cette précision, M. le Ministre du Travail a bien rendu compte de la volonté du législateur exprimée lors des débats parlementaires en exhortant les employeurs à appliquer largement la loi.

Il est évident, compte tenu de cette situation, qu'une mesure de réintégration dans cette entreprise nationale ne pourrait qu'avoir des conséquences heureuses pour des cas similaires dans le secteur privé.

C'est pourquoi, je vous demande, M. le Premier ministre, de vouloir faire ce que vous jugez utile de façon à ce que justice soit rendue aux sept travailleurs de la S.N.I.A.S. Sans l'ancien pouvoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

André LAJOINIE, Député de l'Illier, Président du groupe communiste.

# La CGT au Ministère de la Mer

La branche nationale CGT de la nouvelle société de commerce du Ministère de la Mer.

En effet, souligne dans un communiqué le S.T.M.-CGT, « la situation est préoccupante dans la plupart des chantiers et la CGT, à nouveau, a rappelé sa position et ses propositions sur :

- 1) Les questions industrielles : Nationalisations, commandes, développement de la flotte française, etc.
  - 2) Les questions sociales : Retraites, éducation du temps de travail, salaires, etc.
- La CGT, précise le communiqué, « a développé avec force la nécessité de prendre tout de suite des mesures ». Le Ministère, poursuit-il, a communiqué, à cet égard, l'état d'esprit du Gouvernement de travailler à la :

- 1) Développement de la flotte française. — Une étude est en cours notamment pour la flotte de cabotage qui donnera du travail aux petits chantiers. Pour ce qui concerne le reste de la flotte, une étude est en cours car il faut tenir compte du niveau de l'aide (à donner ou pas) aux armateurs. C'est une question politique à approfondir.
- 2) La PRETRAITÉ est examinée avec le ministre du travail et l'idée centrale est de continuer les départs mais aussi d'embaucher pour en finir avec le problème des chantiers.
- 3) Réduction du temps de travail. — La nouveauté s'inscrit dans les négociations à venir de la CGT, a rappelé ce que le secteur industriel fait partie des professions pénibles pour lesquelles la semaine devrait être ramenée à 35 heures sans perte de salaire.

- Dubigou : des projets sont en discussion :
  - 1 gabarot pour la Grèce ;
  - 2 car-ferries pour l'Algérie ;
  - 1 car-ferri pour le Maroc ;
  - 1 car-ferri pour la SNCF.

« C.N.I.M. : Un certain nombre de contacts ont eu lieu mais rien pour le proche avenir.

« France-Dunkerque : C'est le chantier qui connaît la situation la plus préoccupante sur les plans financiers, et la CGT a exigé des mesures d'urgence sans se plier au chantage patronal.

« Clatol : — Des commandes ont été prises récemment et ce chantier connaît aujourd'hui une amélioration de son plan de charge.

« Chantiers Atlantique : De nombreux projets sont en cours de discussions :
 

- un LPG de 77 000 m<sup>3</sup> pour l'armement norvégien serait sur le point d'être lancé, puis en option ;
- 4 porte-conteneurs pour l'Arabie Saoudite ;
- 4 à 6 porte-conteneurs pour Delmas ;
- 2 PC/R pour le Cameroun.

Il y aura également :
 

- 1 plate-forme hôtel ;
- 1 plate-forme de forage ;
- 1 usine flottante.

« Beaucoup de choses comme on le voit, observe la CGT, nous poussent à demander au ministre de la Mer, d'expliquer la direction n'a pris aucune commande depuis le mois de janvier, ce qui est indigne de ce que ces projets aboutissent à des résultats. La CGT fera tout pour cela.

A ce moment, poursuit la CGT, nous pourrions, si vous le Ministère, si tous ces projets aboutissent certains d'entre eux pourraient être partagés avec des chantiers en difficulté.

En conclusion, précise le syndicat, le Ministère a fait savoir qu'il préparait une convention qui situerait les grandes lignes de la construction navale française : les effectifs, l'embauche, etc.

La CGT, a fait savoir à ce sujet qu'elle souhaite être représentée dans la discussion de cette convention.

« Une réunion donc, conclue la CGT, avec des points positifs et aussi certains points qui demeurent flous ou insuffisants, comme par exemple :
 

- les embauches qui devraient aller au-delà des 1 000 avancements dont le ministre a promis de financer la CGT. Il est évident qu'il ne faut pas attendre que tout arrive d'en haut. Les travailleurs doivent avec la CGT intervenir, prendre les choses en main.
- Une nouvelle rencontre est prévue pour le début octobre.

... Dans sa circulaire du 20 août 1981 relative à l'application de l'article 14 de la loi portant amnistie, M. le Ministre du Travail précise, dans son point 13 que, si l'amnistie des sanctions ne fait pas obligation pour l'employeur de réembaucher un salarié non protégé licencié, « il va de soi que (...) l'employeur peut aller au-delà des obligations de la loi ».

En apponant cette précision, M. le Ministre du Travail a bien rendu compte de la volonté du législateur exprimée lors des débats parlementaires en exhortant les employeurs à appliquer largement la loi.

Il est évident, compte tenu de cette situation, qu'une mesure de réintégration dans cette entreprise nationale ne pourrait qu'avoir des conséquences heureuses pour des cas similaires dans le secteur privé.

C'est pourquoi, je vous demande, M. le Premier ministre, de vouloir faire ce que vous jugez utile de façon à ce que justice soit rendue aux sept travailleurs de la S.N.I.A.S. Sans l'ancien pouvoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

André LAJOINIE, Député de l'Illier, Président du groupe communiste.

## FÊTE DE NANTES-NORD DU PCF

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 81  
Près du Centre social de La Boissière

à partir de 10 heures  
MEETING  
avec JEANINE TROUILLARD  
Membre du Comité fédéral, conseillère municipale de Nantes

GRAND CONCOURS DE PÉTANQUE  
SPECTACLE  
CHANTEUR — CLOWN — RESTAURATION ASSURÉE  
STANDS ET JEUX DIVERS

## SPF - SPF - SPF - SPF - SPF

Comité de Nantes  
Le Secours Populaire Français, Comité de Nantes, organisera des brigades de vêtements en partiel été, de 2,00 à 20,00 F les.

Lundi 14 septembre 1981 de 8 heures à 18 heures pour les hommes et les femmes, — et mercredi 16 septembre 1981, de 9 heures à 18 heures, pour les enfants, dans son local, 22, quai Ernest-Renaud, 44100 Nantes.

Les 500èmes recueillies lors de ces brigades aident le Comité Nantes du Secours Populaire Français à organiser la solidarité en faveur des familles en difficulté, victimes du chômage, de la maladie,...

• Secrétaire • ont lieu le mardi, mercredi et vendredi, de 8 heures à 12 heures et à partir du 8 octobre le jeudi, de 9 h 30 à 11 h 30 également.

• S.e.s permanences • Vendredi, samedi, dimanche, mardi, jeudi, de 14 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 11 h 30.

Comité Nantes du Secours Populaire Français, 22, quai Ernest-Renaud, 44100 Nantes. Tél. 71-2342.

C.C.P. n° 2022 - 26 S Nantes.

# Ouverture du 2e Salon International de la pêche

Mardi dernier, 15 septembre, s'est ouvert à Nantes le 2e Salon International de la pêche.

Regroupant deux fois plus d'exposants qu'en 1979, ce 2e Salon de pêche qui s'étendait cette année sur les deux niveaux du Palais de la Beaujoire et qui durera jusqu'au 20 septembre, va sans aucun doute, susciter un grand intérêt pour les nombreux visiteurs. La visite d'inauguration nous a permis de constater au fil des nombreux stands un véritable étalage des nouvelles technologies dans le domaine de la construction, de la capture du poisson, de la culture marine, et aussi des progrès réalisés dans l'équipement des navires comme dans la construction des bâtiments modernes.

Lors de l'inauguration de ce Salon par M. Le Fénesc, Ministre de la Mer, en présence de nombreuses personnalités et à laquelle participait une délégation du Parti composé de Maurice Rocher, secrétaire fédéral et directeur des « Nouvelles », de Jean Buisson, maire-adjoint de Nantes et de Gilles Bontemps, le Ministre ayant souligné les caractéristiques de ce salon et de l'équipement des navires comme dans la construction des bâtiments modernes.

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

« Pour ce qui concerne les activités traditionnelles, un effort important a déjà été accompli. Cet effort doit être poursuivi, amplifié et...

## UN MOYEN SUPPLÉMENTAIRE A L'ACTION DU PCF

Il y a maintenant plus d'un an, notre camarade Georges Marchais inaugure le siège du Comité Central après que la deuxième tranche des travaux ait achevé.

Le Parti Communiste se dote ainsi d'un outil de travail remarquable et par là-même d'un moyen supplémentaire dans son action pour la défense des intérêts des travailleurs et du progrès social.

Depuis, ce siège, de par sa conception est unanimement apprécié et est la fierté de tous les communistes de notre pays.

Sa construction a nécessité des engagements financiers importants pour notre Parti. C'est la raison pour laquelle l'an dernier, un timbre de solidarité a été émis pour assurer le financement des travaux.

Celui-ci par son placement a pour objet de permettre au Comité Central de faire face à ses engagements. Des engagements restent à honorer. C'est la raison pour laquelle nous lançons un appel pressant à toutes les organisations du Parti pour que sans tarder elles relancent la souscription pour le siège de notre parti par le placement des timbres de solidarité.

De même, nous appelons tous les communistes, les travailleurs, toutes celles et tous ceux qui veulent que le changement réussisse à souscrire.

C'est tout le sens de l'appel de Georges Marchais, secrétaire général au Parti Communiste Français, que nous reproduisons ci-dessous.

Parti communiste français  
Comité de Nantes

Pour en savoir plus sur ce projet de timbre de solidarité, nous vous invitons à venir nous voir au siège du Parti Communiste Français, 22, quai Ernest-Renaud, 44100 Nantes, de 9 heures à 18 heures, ou de 14 heures à 17 heures, les jours de bureau.

Parti communiste français  
Comité de Nantes

« Une nouvelle rencontre est prévue pour le début octobre.

« Une nouvelle rencontre est prévue pour le début octobre.

« Une nouvelle rencontre est prévue pour le début octobre.

### RIEN au COMPANT

172,50 F par mois

Exemple pour un télé-couleur de 3000 F  
48 mois x 3,45 = 165,60  
Cout total 179,60, soit 1,8